

Le baptême civil

Le parrainage civil appelé également baptême civil ou républicain est un acte symbolique d'adhésion aux valeurs républicaines. Aucune condition d'âge n'est exigée, ni pour l'enfant, ni pour les parrains et marraines qui peuvent être mineurs de plus de 13 ans.

- **Où s'adresser** : au service état civil
- **Valeur juridique du baptême républicain ou civil** : Il s'agit un engagement moral d'ordre purement privé et les justificatifs éventuellement délivrés n'ont pas de valeur au regard de la loi.
- **Documents à fournir** :
 - Imprimé complété à retirer au service état civil ;
 - Livret de famille des parents ou extrait d'acte de naissance de l'enfant à baptiser ;
 - Une pièce d'identité des parents ;
 - Une pièce d'identité des parrains et marraines avec indication du domicile ;
 - Une facture (eau, électricité...) de moins de 3 mois.
- **Délai** : Constitution du dossier de préférence 5 semaines avant la célébration du baptême
- **Coût** : gratuit
- **Prestation sans rendez-vous**

HORAIRES :

du lundi au jeudi de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00

CONTACT :

Tél : 0262 42 86 93

Mail : population@ville-port.re

Site Internet : www.ville-port.re